

**2008/8716 - Suppression des tags, graffitis et affichages sauvages sur les façades des immeubles et mobiliers urbains, propriété de la Ville ainsi que sur les façades du domaine privé en limite des voies publiques - 3 lots** (Direction de la Qualité du Service Public - Service de la Gestion Urbaine de proximité) (BMO du 21/01/2008, p. 0107)

Rapporteur : M. TETE Etienne

M. TETE Etienne, rapporteur : Juste une observation par rapport à la Commission d'Appel d'Offres sur le marché des tags puisqu'il a fait l'objet de discussions et sur lequel les services ont donné toutes les assurances sur le contrôle de la réalisation des travaux de tags dans le cadre des opérations de nettoyage par rapport à des photographies et des bons de commande.

M. LE MAIRE : J'espère que nous ne faisons pas que poser pour les photos mais que nous « détaguons » les murs de la ville.

M. TETE Etienne, Adjoint : Oui, d'ailleurs, ce n'est pas le personnel de la Ville qui enlève les tags, c'est le personnel d'entreprises.

M. LE MAIRE : Oui, d'entreprises, bien évidemment.

M. TETE Etienne : La communication dépasse toujours la réalité.

M. LE MAIRE : Et les tags ont été supprimés le vendredi. C'est parfait pour tout le monde cette séance.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)